

MINSANTE / CORRUSS

**MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
CENTRE DE CRISE SANITAIRE**

DATE : 25/04/2020

REFERENCE : MINSANTE N°90

OBJET : PRISE EN CHARGE EN VILLE DES PATIENTS COVID-19

Pour action ☒

Pour information ☒

Mesdames, Messieurs,

Nous vous prions de trouver ci-joint les fiches actualisées relatives aux « lignes directrices pour la prise en charge en ville des patients symptomatiques en phase épidémique de covid-19 » et à la « prise en charge en ville par les médecins de ville des patients symptomatiques en phase épidémique de covid-19 ». Cette actualisation porte sur la bascule des AT en activité partielle le 1er mai.

Vous trouverez également pour en faciliter l'accès, une fiche spécifique sur les modalités de « délivrance des avis d'arrêt de travail et le versement des indemnités journalières dans le cadre du covid-19 » qui correspond aux annexes des 2 fiches de prise en charge en médecine de ville mentionnées supra.

Nous vous remercions de vous assurer de la diffusion auprès des professionnels concernés des fiches leur étant destinées.

Bien cordialement,

Pr. Jérôme Salomon

Directeur Général de la Santé

signé